



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Union méditerranéenne

Question écrite n° 48949

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'initiative prise, sous l'impulsion du Président de la République française, de renforcer les liens entre les pays des deux rives de la Méditerranée dans le cadre de « l'Euromed » lancée à Paris le 13 juillet 2008. Le Gouvernement peut-il précisément et concrètement décliner les initiatives prises depuis cette date, au regard de son importance pour le développement harmonieux des pays des deux rives de la Méditerranée, dans une démarche d'une meilleure compréhension et connaissance mutuelle, facteur de paix, de stabilité et de développement harmonieux.

Texte de la réponse

L'Union pour la Méditerranée (UPM), lancée lors du sommet de Paris le 13 juillet 2008 et qui regroupe aujourd'hui 43 membres (les 27 États membres de l'Union européenne et 16 pays riverains de la Méditerranée) a pour ambition de « transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité ». Les chefs d'État ou de gouvernement réunis à Paris ont reconnu la nécessité de conduire une coopération concrète et constructive, au bénéfice des citoyens et à la hauteur des enjeux auxquels cette région doit faire face aujourd'hui, à travers la mise en oeuvre de projets concrets de coopération régionale. Dans le contexte des bouleversements politiques, économiques et sociaux, que connaissent ses partenaires de la rive Sud de la Méditerranée, la France a souhaité relancer l'Union pour la Méditerranée qui doit aujourd'hui, plus que jamais, continuer à jouer ce rôle de rapprochement et de facteur de développement politique, économique, culturel de nos voisins du Sud de la Méditerranée, et contribuer ainsi à la prospérité, à la stabilité et à la paix de la région. La première étape de cette relance a été la nomination le 25 mai 2011 d'un nouveau secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, M. Youssef Amrani, actuel secrétaire général du ministère des affaires étrangères du Maroc. Il lui reviendra, avec l'ensemble des membres du secrétariat de l'UPM, de mettre en oeuvre des projets concrets de coopération. Plusieurs grands secteurs ont ainsi fait l'objet d'avancées significatives et concrètes depuis deux ans. On peut citer notamment : Le plan solaire méditerranéen. Ce plan ambitionne de créer à l'horizon 2020 des capacités additionnelles de production d'électricité bas carbone de l'ordre de 20 gigawatts. Le développement d'une production de masse d'énergie renouvelable électrique dans le pourtour méditerranéen requerra, dès lors, d'édifier et d'exploiter un réseau de transport à courant continu à haute tension transeuropéen et transméditerranéen. La protection civile : les directeurs généraux des 43 pays de l'Union pour la Méditerranée se sont réunis à Marseille le 18 juin 2009 et ont validé le projet de mise en place d'un cadre stratégique pour la protection civile en Méditerranée. Celui-ci se déclinera en grands champs de coopération tels que la prévention, l'alerte précoce, la formation, la préparation à l'engagement des différents acteurs et la coopération opérationnelle. L'enseignement supérieur et la recherche : la totalité des pays riverains se sont engagés à multiplier des formules de « codiplomation », malgré les différences entre systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de recherche. Plus de deux cents mastères, assortis de diplômes partagés, sont en voie d'habilitation. L'office méditerranéen de la jeunesse : ayant fait le constat que les migrations circulaires qualifiantes sont un facteur décisif du développement des richesses, des échanges interculturels et de la compréhension mutuelle dans l'espace méditerranéen, 16 pays riverains de la Méditerranée, représentant environ 400 millions d'habitants, dont 120 millions d'élèves et d'étudiants, se sont engagés en décembre 2009, à l'initiative de la France, pour la création de l'Office méditerranéen de la jeunesse.

S'inscrivant dans l'approche globale de la question migratoire en privilégiant les migrations circulaires qualifiantes, il vise à faciliter la libre circulation des étudiants de certaines filières universitaires d'excellence, à organiser l'accès de ces étudiants à des bourses « méditerranéennes » et à promouvoir l'exercice par ces étudiants d'une première expérience professionnelle. Aujourd'hui, 13 filières d'intérêt méditerranéen ont été identifiées, et des mesures de facilitation en matière d'entrée, de séjour et d'exercice d'une première expérience professionnelle ainsi que les mécanismes d'accompagnement professionnel ont été définies. 41 formations ont été labellisées impliquant une centaine d'établissements d'enseignement supérieur de 12 pays (notamment France, Espagne, Tunisie, Égypte, Maroc). Des projets sont également en cours d'élaboration dans le domaine de l'eau, des transports ou encore du développement urbain durable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48949

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4428

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7107